

Dossier technique "Murs et enduits" - L'innovation dans le domaine : les murs à ossature bois (19)

Septembre 2023

Le dossier technique « Murs et enduits » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires rappelle que la conception des murs dépend de plusieurs paramètres extérieurs (qualité du sol, zone sismique, zone de vent ...) qu'il conviendra de prendre en compte en plus des préconisations avancées. Brève description non exhaustive d'autres modes constructifs, dont les murs à ossature bois selon le NF DTU 31.4, les ETICS sur support ossature bois et CLT et les ETICS sous isolant fibre de bois.

Les murs à ossature bois selon le NF DTU 31.4

Par suite de la publication en 2019 du NF DTU 31.2, le projet de NF DTU 31-4 « Travaux de bâtiments - Façades à ossature en bois » s'est poursuivi par une enquête publique ayant eu lieu de novembre à décembre 2019.

Trois réunions de dépouillement des commentaires ont eu lieu entre décembre 2019 et janvier 2020 qui ont permis de traiter les commentaires de cette enquête.

Le document vient d'être finalisé et la décision de mise en publication a été prise. Une publication est donc prévue avant la fin du 1er semestre 2020.

Le document propose des clauses types de spécifications de mise en œuvre pour les travaux d'exécution des ouvrages et parties d'ouvrages de façades à ossature bois, sur structures primaires neuves ou existantes, constituées de voiles et dalles béton, ou de murs maçonnés, ou de panneaux de bois lamellé croisé ou de poteaux et poutres (béton ou métal ou bois).

Il s'applique aux ouvrages dont les façades ne contribuent pas à la stabilité de la structure du bâtiment et ne subissent pas les déformations induites par celle-ci.

Le document s'applique aux façades filantes fondées en pied, pouvant être interrompues, avec ou sans complément d'isolation extérieure continue, qui peuvent être mises en œuvre de plusieurs manières :

- 1) par édification sur le site ;
- 2) par préfabrication d'éléments qui sont ensuite assemblés sur le chantier ;
- 3) par mélange dans un même ouvrage des deux modes de construction précédents.

Le document vise uniquement les façades constituées d'éléments d'ossature en bois dont les montants sont espacés au maximum de 600 mm (vide entre éléments) et panneaux à base de bois, intégrant des remplissages isolants et films associés.

Le document s'applique aux bâtiments dont la hauteur du plancher bas du dernier niveau est inférieure ou égale à 28 m.

ETICS sur support ossature bois et CLT

Les systèmes ETICS sur support à ossature bois sont principalement tous limités à R+2. Les 3 grandes familles d'isolant sont bien représentées pour ces systèmes (PSE, Laine de roche, Fibres de bois). Quelques détenteurs de systèmes, avec isolant en fibres de bois support d'enduit notamment, disposent d'avis techniques validés jusqu'à R+4, moyennant des dispositions techniques adaptées pour franchir la limite de R+2.

Néanmoins, le développement plus large de cette application sur ossature bois nécessite un travail d'étude complet, tant sur le plan de l'hygrothermie, de l'étanchéité à l'eau en façade, que sur les aspects liés à la sécurité incendie.

Ces études visent à apporter des solutions techniques concernant plusieurs points jusqu'alors bloquants pour l'utilisation des ETICS sur les parois en bois :

- Prescriptions pour la mise en œuvre des ETICS en atelier (préfabrication).
- Intégration des panneaux massifs (CLT cross laminated timber=bois lamellé croisé) contrecollés ou contre-cloués en tant que support d'ETICS, avant un gros volet sur les prescriptions de conception hygrothermique des parois.
- Élévation de la limite de hauteur des ETICS sur ossature bois jusqu'à 28 m et prescriptions techniques associées.

Les travaux de rédaction sont maintenant terminés et le rapport final a été fourni aux financeurs qui devraient le publier d'ici quelques semaines.

La valorisation de ces travaux pourrait être soit la modification du CPT / cahier CSTB 3729_V2 soit la création de règles professionnelles.

Les ETICS sous isolant fibre de bois

- Sous Avis technique
- Réaction au feu : classement B-s1-d0
- Pose classique en calé-chevillé
- Usages courants couverts par DTU ou Avis Techniques existants
- L'appréciation de laboratoire de non-propagation feu couvre la 3ème famille des bâtiments



Auteur

Cimbéton



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

**Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet**

Article imprimé le 09/05/2025 © infociments.fr